

CELLULE D'AIDE AUX ETUDIANTS EN DIFFICULTE

UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

1/ Définition de la Cellule d'Aides aux Etudiants en Difficulté (CAED) :

La Cellule d'aide aux étudiants en difficulté (CAED – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) créé depuis 7 ans est destinée à tous les étudiants inscrits à l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales quel que soit le cursus :

- Cursus médical
- Cursus maïeutique
- Master - DE IPA
- Formations Paramédicales
- DU – DIU / Capacités de Médecine

2/ Elle a pour objectif :

- D'analyser collectivement les problématiques des étudiants ; détecter / étudier les problèmes récurrents.
- De partager une expertise de la problématique spécifique d'un étudiant.
- De prévenir l'échec/la rupture.
- D'engager l'ensemble des personnels universitaires dans la prise en compte et l'accompagnement des étudiants en difficulté.
- De proposer des solutions sur le plan pédagogique, médico-psychologique, voire sur l'orientation.

La CAED apporte écoute et aide aux étudiants qui rencontrent une difficulté pouvant interférer ou nuire au bon déroulement de leurs études.

- Difficultés psychologiques
- Problèmes de santé
- Problèmes sociaux
- Harcèlement / discriminations
- Problèmes pédagogiques
- Difficultés numériques
- Autres problèmes spécifiques

3/ Composition de la CAED – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales :

- Enseignant Responsable de la cellule : désigné par le Doyen-Directeur de l'UFR
- Doyen- Directeur de l'UFR
- Directeur des Etudes
- Directrice Administrative
- Médecin de prévention du Service de Santé Universitaire (SSU)
- Psychiatres et psychologues (SSU)
- Représentant(s) du Service de la Formation
- Représentant étudiant
- Représentant de l'Ordre des Médecins
- Représentant de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand

4/ Conditions de saisie de la CAED – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales :

- Saisie des étudiants concernés par la difficulté
- Saisie par les étudiants témoins de la difficulté
- Saisie par la communauté enseignante ou administrative
- Saisie par les Services de Santé Universitaires
- Saisie systématiquement lorsqu'un étudiant est redoublant hors PACES

5/ Modalités d'intervention :

- Assurer la confidentialité
- Sensibiliser : informer les personnels enseignants / administratifs / hospitaliers et les étudiants de l'existence de cette cellule, pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté
- Identifier les étudiants en souffrance
- Analyser la problématique spécifique de l'étudiant (entretien avec un référent)
- Partager cette problématique au sein de la Cellule
- Proposer une solution rapide et personnalisée (solution interne ou externe)
- Coordonner l'action
- Suivre l'évolution de la prise en charge
- Evaluer le dispositif selon les résultats obtenus

6/ Fonctionnement de la CAED - UFR de Médecine et des Professions Paramédicales :

La CAED se réunit au moins une fois par semestre et plus, si besoin. L'Enseignant Responsable de la cellule prend contact directement avec l'étudiant en toute discrétion et confidentialité. Un compte-rendu de situation est présenté à la CAED qui établit des préconisations d'actions ou de suivi de la situation.

En cas de situation d'urgence, le Responsable de la cellule peut agir après échanges avec le Doyen-Directeur et/ou réunir la CAED en formation restreinte.

7/ Gestion des étudiants en PASS - LAS :

Les deux cellules d'Aides aux Etudiants en Difficulté du site Dunant (CAE – UFR de Pharmacie et CAED – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) se réunissent en formation commune sur initiative du Responsable Administratif des UFRs.

Leur fonctionnement et organisation étant similaire, la gestion des étudiants en PASS-LAS est facilitée. Un référent sera désigné entre les deux enseignants responsables. Une alternance est préconisée selon une périodicité actée d'un commun accord.



***La CAED – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales participe aux actions du Centre National d'Appui à la qualité de vie des étudiants en santé.
Le Pr Laurent GERBAUD est Membre du Comité Pleinier.***